Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 15 avril 2024 N° 35

OBJET: Adoption du budget primitif M49 de l'exercice 2024.

Date de la convocation:

10/04/2024

15

Nombre de membres

Composants l'Assemblée :

Nombre de Conseillers

en exercice: 15

Nombre de membres

présents: 13

Nombre de votants: 15

Quorum: 08

Secrétaire de séance Madame BIFERALI

Martine

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 15 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique

ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur

COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame

ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA

Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique,

Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur

ALZAPIEDI Antoine.

Etaient absents: Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA

Ludovic.

<u>Absents représentés</u>: Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à

Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic

donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude.

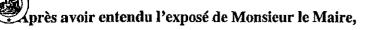
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Téléphone: (33) 04 95 52 22 45

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000905-20240423-BP2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024



PAR 10 voix POUR et 5 CONTRE (PASSALACQUA Jean-Louis, FENECH Carmel, LIBONATI Julie, ALFONSI Noëlle, ALZAPIEDI Antoine) de ces membres présents ou représentés,

VU le Code Général des Collectivités,

CONSIDERANT le Budget Primitif M49 de l'exercice 2024.

Après réunion de la commission compétente le 15 avril 2024,

ADOPTE le budget primitif M49 pour l'exercice 2024 qui s'élève à :

EN FONCTIONNEMENT : 87 446, 41 euros en dépenses et en recettes

EN INVESTISSEMENT : 20 000, 00 euros en dépenses et en recettes

RRETE son total:

EN DEPENSES ET EN RECETTES: 107 446, 41 euros

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

François COGGIA